Programme de l'épreuve d'aptitude

de l'infirmier gradué

Module unique : législation luxembourgeoise

- **Législation et déontologie des professions de santé** – Code de la Santé
- **Législation concernant la sécurité sociale** – Code de la Sécurité Sociale
- **Législation du travail** – Code du Travail
- **Médecine et santé au travail :**
  - Loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un code du travail
  - Code du Travail
  - Site du Ministère de la Santé, Médecine et Santé au Travail
- **Législation et organisation hospitalière :**
  - Loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière
  - Carte sanitaire 1999-2005, synthèse, septembre 2006
  - Règlement grand-ducal du 11 septembre 2018 déterminant la coordination de la politique de promotion de la qualité des prestations et des structures
- **Législation et service pour personnes âgées :**
  - Ministère de la Famille
  - www.luxsenior.lu
- **Soins palliatifs et euthanasie :**
  - Loi du 16 mars 2009 relative aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie
  - Loi modifiée du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide
  - Règlement grand-ducal du 28 avril 2009 déterminant la forme et le contenu du carnet de soins de la personne soignée en fin de vie
- **Législation sur l'aide médicale urgente :**
  - Loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière
  - Règlement grand-ducal du 3 décembre 2009 déterminant les procédées à suivre pour constater la mort en vue d'un prélèvement
  - https://sante.public.lu/fr/espace-citoyen/dossiers-thematiques/d/don-organes.html
- **Formation professionnelle continue :**
  - Loi du 19 novembre 2008 portant modification du code du travail

La législation et d'autres informations complémentaires sont consultables sur les sites : www.legilux.public.lu, www.sante.public.lu, www.chd.lu

- **L'actualité dans le secteur de santé publique (se référant au programme des ministères concernés) peut être sujet de question et est, de ce fait, à préparer.**

Les modalités de l'épreuve d'aptitude se trouvent sur le site internet du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : www.mesr.gouvernement.lu